

COMMUNE DE PLOUFRAGAN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2021

Convocation du 3 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le neuf novembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en séance ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Anthony DECRETON, Annie LABBE, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Patrick COSSON, Mari COURTAS, Romuald LABARRE, Annick MOISAN, Maxime LE CRONC, Marie-Ange LE FLANCHEC, Michel JUHEL, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Céline PESTEL, Pierre-Yves BRUNEL, Yann LE GUEDARD, Pascale LABBE, Jean-Pierre HAMON, Marie-Hélène PASCO, Claudine PERROT, Paul PERSONNIC, Martial COLLET

ABSENTS : Christine ORAIN-GROVALET (donne pouvoir à Michel JUHEL)
Julie LEMAIRE (donne pouvoir à Mari COURTAS)
Pierre-Jean SALAUN (donne pouvoir à Pierre-Yves BRUNEL)
Laurence BOULVARD (donne pouvoir à Annick MOISAN)

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel JUHEL

Membres en exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

1) Adoption du procès-verbal du 12 octobre 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le procès-verbal du 12 octobre 2021.

2) Rapport d'activité et du développement durable 2020 de SBAA

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal **PREND ACTE** du rapport d'activités et du développement durable 2020 de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

3) Refonte du Pacte Financier et Fiscal de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des dispositions financières intégrées dans la refonte du Pacte Fiscal et Financier de 2021 ;

- **VALIDE** la convention pour le versement du Fonds Communautaire de Fonctionnement ainsi que le règlement d'attribution du Fonds Communautaire de Fonctionnement ;

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout autre document s'y rapportant et permettant le versement du Fonds Communautaire de Fonctionnement.

4) Temps de travail : durée annuelle de 1 607 h

Le conseil municipal,

- par 30 voix

- 1 voix contre : Martial Collet

- 2 abstentions : Luc Stride et Yann Le Guédard

- **PORTE** la durée annuelle du temps de travail des agents de la ville de Ploufragan à 1 607 heures à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

- **ADOpte** le protocole relatif au temps de travail ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5) Avenant au contrat d'assurance statutaire

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les nouveaux taux et garanties, négociés par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor dans le cadre du contrat groupe d'assurance statutaire, et applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 :

GARANTIE		FRANCHISE	TAUX	REGIME
Agents CNRACL	Décès	Néant	0,19 %	CAPITALISATION
	Accidents du travail / maladie professionnelle	5 jours fermes	1,75 %	
	Maladie ordinaire	5 jours fermes	3,26 %	
	Maternité / paternité / adoption	Néant	0,69 %	
	TOTAL		5,89 %	

Et formule tous risques avec une franchise uniquement sur le risque maladie ordinaire :

GARANTIE		FRANCHISE	TAUX	REGIME
Agents non affiliés à la CNRACL	Accidents du travail	Néant	0,95 %	CAPITALISATION
	Maladies graves	Néant		
	Maladie ordinaire	10 jours fermes / arrêt en maladie ordinaire		
	Maternité / paternité / adoption	Néant		

Les remboursements d'indemnités journalières sont fixés à 90%.

- **PREND ACTE** que la contribution financière due par les collectivités au titre de la gestion du contrat groupe a été fixée par le CA du Centre de Gestion en sa séance du 30/11/2015 à 0.30% de la masse salariale assurée pour le contrat CNRACL et à 0.07% pour le contrat IRCANTEC ;

- **PREND ACTE** que les frais du Centre de Gestion viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;

- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat actuel ainsi que toutes les pièces de nature administrative ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- **PREND ACTE** que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année, sous réserve du respect du délai de préavis de deux mois.

6) Remboursement de frais de visite médicale

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE REMBOURSER** à un agent affecté au service prévention-entretien les frais qu'il a été amené à prendre en charge lors de sa visite médicale d'aptitude à l'embauche, soit la somme de 25€.

7) Reprise de provisions eau et assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** la reprise de provision de 78 699,74€ relative à l'eau et l'assainissement plus 6 128,07€ de régularisation, soit 84 827,81€ sachant qu'il n'y a plus de créance en attente ;

- **DIT** que le montant de la reprise de 84 827,81€ sera imputé à l'article 7817 « Reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

8) Convention centre médico-scolaire

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention relatif à la répartition des charges liées au centre médico-scolaire de l'agglomération briochine, soit pour Ploufragan :

• Charges de fonctionnement du CMS 2020-2021 : **1 246,46 €**

• Charges exceptionnelles de relogement rue Félix Le Dantec :
investissement pour acquisition d'équipements (mobiliers, informatique...) : **948,24 € FCTVA déduit**
charges de fonctionnement (installation et maintenance Axians) : **527,57 €**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention passée avec la ville de Saint-Brieuc et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de la présente.

9) Mandat spécial pour le congrès des maires

Le conseil municipal décide :

- par **32 voix**

- **1 voix contre** : Jean-Pierre Hamon

- **d'ACCORDER** un mandat spécial à :

- M. Rémy MOULIN, Maire
- Mme Pascale GALLERNE, Adjointe au Maire
- Mme Annie LABBE, Adjointe au Maire
- M. Xavier BIZOT, Adjoint au Maire

pour se rendre et participer au Congrès de l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité de France qui se déroulera du 16 au 18 novembre 2021 à la Porte de Versailles à PARIS,

- **de REMBOURSER** les dépenses nécessitées par l'exécution de ces mandats spéciaux sur la base des frais réels.

10) Décision modificative n°3 - 2021 ville

le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **ADOPTE** la décision modificative n° 3 sur le budget commune (année 2021).

11) Débat d'Orientation Budgétaire BP 2022

Le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **PREND ACTE** du débat d'orientation budgétaire ;

- **ADOPTE** le rapport d'orientation budgétaire du budget ville.

12) Marchés d'assurances IARD (incidents, accidents et risques divers) de la ville

Le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **VALIDE** la décision de la CAO d'attribuer les marchés de services relatifs à la souscription des contrats d'assurances de la Ville (hors assurances statutaires) aux entreprises suivantes, et ce pour les lots 1 à 5 :

Lot 1 : Assurance dommages aux biens et risques annexes - **Groupama Loire Bretagne** (0.4300€ TTC/m², soit 20 194.15€ TTC)

Lot 2 : Assurance responsabilités et risques annexes - **SMACL** (0.850 % de la masse salariale brute, soit 4 738.40€ TTC)

Lot 3 : Assurance véhicules à moteur et risques annexes - **SMACL** (14 029.13€ TTC, incluant les prestations supplémentaires éventuelles "auto-collaborateurs" pour 1 498.83€ TTC et "bris de machines" pour 418.90€ TTC)

Lot 4 : Assurance protection juridique de la collectivité - **SMACL** (1 134.00€ TTC)

Lot 5 : Assurance protection fonctionnelle des agents et élus - **SMACL** (825.70€ TTC)

Soit un montant total annuel prévisionnel du marché, lots 1 à 5, à 40 921.38 € TTC, ou **245 528.28 € TTC** pour 6 ans.

- **VALIDE** la décision de la CAO de déclarer sans suite le lot 6 (cyber risques) infructueux du fait d'une seule offre inappropriée reçue (offre qui ne concernait pas Ploufragan mais une autre entité juridique) ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer ces marchés (lots 1 à 5), ainsi que toutes pièces afférentes au marché d'assurances de la ville (lots 1 à 6).

13) Marché de construction d'un préau photovoltaïque à l'accueil de loisirs de la Vallée

Le conseil municipal,

- **par 31 voix**

- **1 voix contre** : Jean-Pierre Hamon

- **1 abstention** : Marie-Hélène Pasco

- **ATTRIBUE**, dans le cadre de la construction d'un préau équipé de panneaux photovoltaïques à l'accueil de loisirs de la Vallée :

- Lot 1 : Maçonnerie / VRD à l'entreprise NOBA (Plérin), pour **20 911.31 €HT**

- Lot 2 : Structure métallique – Bois / Bac acier / Bardage à l'entreprise ARCANNE Exploitation (Lamballe), pour **42 029.63 €HT**

- Lot 3 : Photovoltaïque / Electricité à l'entreprise EMG Energie Solaire (Plouagat), pour **41 278.00 €HT**

Soit un montant total de marché à 104 218.94 € HT pour l'ensemble des lots.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer ces marchés, ainsi que toutes les pièces afférentes.

14) Reconversion d'une friche industrielle Z.I. des Châtelets - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU - avis du conseil municipal

Le conseil municipal,

- **par 31 voix**

- **2 abstentions** : Pierre-Yves Brunel et son pouvoir Pierre-Jean Salaun

- **EMET** un avis favorable à l'approbation par Saint-Brieuc Armor Agglomération de la Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°3 ayant pour objet de permettre la poursuite de la reconversion de l'ancien site Chaffoteaux et Maury de 48 000 m² de bâtiments sur 20 ha de foncier.

15) Convention de servitude avec ENEDIS pour la pose d'un câble électrique souterrain rue de la Brècherie

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de servitude de passage avec ENEDIS sans indemnité afin d'établir à demeure, sur une longueur d'environ 2 mètres, dans une bande de 1 mètre de large, une ligne électrique souterraine dans la parcelle section E n° 2139 ainsi que l'acte authentique à intervenir pour sa régularisation.

16) Subventions sociales 2022

Le conseil municipal,

- **par 32 voix**

- **1 abstention : Christine Orain-Grovalet représentée par Michel Juhel**

- **ATTRIBUE** des subventions d'aide au fonctionnement aux associations familiales, sociales, de défense des droits et humanitaires, pour un montant total de **15 560 €** au titre de l'année 2022.

17) Subventions de fonctionnement 2022 vie associative

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** des subventions d'aide au fonctionnement aux associations « vie associative » pour un montant total de **3 381 €** au titre de l'exercice 2022.

18) Avenant n°3 à la convention d'objectifs 2016-2018

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant modificatif n°3 à la convention d'objectifs 2016-2018 qui est donc prolongée sur l'exercice 2021 pour permettre la définition d'un nouveau mode de conventionnement entre la ville de Ploufragan et le Conseil Départemental, prenant en compte l'ensemble de l'activité musicale mise en œuvre par la Ville ;

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour assurer l'exécution de la présente délibération.

19) Subventions jeunesse éducation 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes au titre de l'année 2022 :

- PSP : **2 910,00 €**
- Lire et Faire Lire : **500,00 €**
- Loisirs Pluriel : **500,00 €**

20) Subventions écoles de nature et découverte

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes aux classes de nature/découverte au titre de l'année 2022 :

- Ecole élémentaire des Villes Moisan : **1 250 €**
- Ecole élémentaire de la Vilette : **1 000 €**
- Ecole élémentaire Louis Guilloux : **1 000 €**

21) Subventions sportives 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** les subventions d'aide au fonctionnement aux associations sportives ploufraganaïses pour un montant total de **37 600 €** au titre de l'exercice 2022.

22) Subvention à l'EPMM

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention de **690 €** à l'EPMM pour la poursuite de ses activités de gym équilibre dans les quartiers de La Poterie et de St-Hervé.

23) Subvention événementielle à l'AL athlétisme

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention événementielle de **1 300 €** à l'Amicale Laïque Athlétisme qui organise deux courses à pied sur la commune (le trail du barrage et les 10 et 20 km du Labyrinthe) et participe également à l'organisation des courses de la vallée du Goëlo et au Vétathlon dans le cadre du Téléthon.

24) Réintégration de matériels nautiques dans l'inventaire

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE DE REINTEGRER** dans le patrimoine communal le matériel nautique mis à la disposition de l'association aviron club du Gouët, celle-ci n'ayant plus l'utilité du matériel.

25) Décisions municipales

Le conseil municipal **PREND ACTE** des décisions municipales prises entre le 26/02 et le 22/10/2021, par M. le Maire dans le cadre de sa délégation de missions.

A Ploufragan, le 12 novembre 2021

LE MAIRE
Rémy MOULIN